Fr. 3. 1855.1.

Case
FRC
20364

DISCOURS

PARTICULIER

DE M. LE PRÉSIDENT

DE LA HOUSSAYE,

PRONONCÉ

A LA BARRE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 8 Janvier 1790.

JUSQU'ICI, MESSIEURS, j'ai eu l'honneur de vous parler au nom de tous; qu'il me soit permis de me féliciter d'être arrivé à la place que j'occupe en ce moment; elle honorera mon nom et celui des vertueux collègues qui partagent mon sort.

THE NEWBERRY
LIBRARY

La postérité apprendra avec attendrissement qu'il exista des Magistrats Bretons assez courageux, assez fermes dans leurs principes, assez pénétrés de leurs devoirs, assez remplis de l'amour de la patrie pour dévorer en silence des événemens de toute espèce, plutôt que d'étouffer le cri impérieux de l'honneur et de la conscience. L'histoire apprendra que vingt et trente années de magistrature sans reproches n'ont pu garantir du soupçon des Juges intègres et fidèles, mais que leur justification est devenue complette, dès que leur voix a pu se faire entendre.

Un jour viendra, MESSIEURS, où les Bretons désabusés rendront hommage à la pureté de nos motifs et de nos principes: c'est alors que ces braves compatriotes nous retrouvant dans la classe paisible et tranquille des citoyens, se hâteront de nous

confier la défense de leurs vrais intérêts, et de nous associer aux travaux de vos successeurs.

Heureux, MESSIEURS, si une santé délabrée par des fatigues et des veilles, toujours consacrées au service du Roi et de la patrie, me permettoit l'espoir de prolonger encore ma pénible existence. Quel que puisse être mon sort, je prouverai jusqu'au dernier instant de ma vie, que je fus toujours digne de porter le titre précieux de sujet fidèle et de vrai Citoyen.

FIN.

[illegible]

[illegible]

[illegible]